

# COURSE SUR PRAIRIE



REGLEMENT PARTICULIER 2016

**N° d'épreuve FFM** ..... 56  
**Moto-Club** ..... MC COULLONS  
**N° d'affiliation** ..... C 3025  
**Date** ..... 31/07/2016  
**Lieu** ..... COULLONS  
**Organisateur technique** ... LAURENT VIGIER  
**Adresse** ..... 24 rte de Cerdon 45720 COULLONS  
**E-mail** ..... lauvigier@orange.fr  
**Téléphone** ..... 02.38.29.25.65

Organisateur



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	GINDRE GERARD	Licence : OFF.173392
Président du Jury ou Arbitre* .....	DAUVOIS PATRICE	Licence : OFF.007902
Membre du Jury .....	MORAND GEOFFROY	Licence : OFF.171304
Membre du Jury .....	GOUSSARD PIERRE	Licence : OFF.011927
Commissaire technique responsable .....	PARCINEAU JEAN MICHEL	Licence : OFF.189117
Responsable du chronométrage .....	JAMET LYDIA	Licence : OFF.250604

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MINI CROSS	7	11	65 85	
ESPOIR 85	11	14	85	
QUAD	13		125 à 450	
OPEN A	13			
OPEN B	13			
OPEN C	13			
NATIONAL VETERAN	38		125 à 650	

### Engagement :

Site internet :  
**Contact :** Laurent VIGIER  
**Adresse :** 24 rte de Cerdon 45720 COULLONS  
**Téléphone :** 02.38.29.25.65  
**E-mail :** lauvigier@orange.fr

### Chronométrage :

Location de transpondeur :  
 oui  non  
**Tarif :** 10  
**Caution :** 200

# COURSE SUR PRAIRIE



## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)  non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... VERBEEK STEVEN

Nombre de secouristes ..... 8

Hôpital le plus proche ..... GIEN

Nombre d'ambulance(s) ..... 2

Temps de trajet (en min) ..... 10

## Article 7 Le site de pratique

### Accès :

Nom du site ..... LA MARDRELLE

Adresse ..... 45720 COULLONS

### Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1240 M

Largeur minimum de la piste ..... 7M

Largeur de la grille ..... 30 M

Longueur de la ligne droite de départ ..... 67

Nombre d'OCP\* ..... 16

\*Officiels Commissaires de Piste

### Capacité Moto :

Pendant les essais : 37

En manche : 31

### Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 25

En manche : 21



**Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

### Visa du Moto-Club

Date : 24/04/2016

**MOTOCUB DE COULLONS**  
45720 COULLONS

### Visa de la Ligue

Date : 13 MAI 2016



### Visa de la FFM

Date :

Numéro :